

CHSCTD du 8 avril 2020 (en visio-conférence)

Questions relatives au point sur la situation de la crise sanitaire COVID-19

1. Point sur le volontariat des agents de l'éducation nationale

Combien d'enseignants ou autres personnels se sont portés volontaires pour la scolarisation des enfants de personnes indispensables ?

Quel est le besoin d'encadrement dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré ?

Combien y-a-t-il d'établissements scolaires d'accueil ? Où sont-ils ?

Quelles sont la taille des groupes et en particulier pour les enfants de la maternelle ?

Est-il prévu qu'un protocole soit adressé aux agents en contact avec des enfants ou adolescents afin de les informer des précautions à prendre ?

En plus des gestes barrières, ont-ils maintenant tous des protections complémentaires ? Si non peuvent-ils refuser d'accueillir ?

Existe-t-il un suivi personnalisé par la médecine scolaire ?

Un dépistage systématique des personnels « accueillants » est-il prévu ?

Quelles sont les consignes dans le cas où :

- un enfant accueilli a le Covid-19: les enfants et les enseignants qui étaient en contact avec lui doivent-ils se mettre en quarantaine ?
- un enseignant qui faisait l'accueil a attrapé le Covid-19 : idem ?

Quelle protection (reconnaissance accidents de service, maladie professionnelle,...) pour les volontaires actuels et durant les vacances de printemps si les collectivités les sollicitent ?

Combien d'agent, PERDIR, ou administratifs se sont portés volontaires pour le maintien, sur site, du fonctionnement des EPLE, de la DSDEN, ou autres services de l'Education Nationale ?

Comment s'effectue l'entretien des lieux de travail de ces agents, établissements scolaires ou bâtiments administratifs ? Sont-ils tous équipés en mesure de protection ?

Existe-t-il un protocole pour le nettoyage des locaux ?

Des consignes sont-elles données au personnel accueillant si l'entretien n'est pas correctement fait ?

2. Point sur les agents face au COVID-19

Combien d'agents ont sollicité une ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans dans le département ?

Combien d'agents ont sollicités une ASA en tant que personnel fragile ?

Sur l'ensemble des agents de l'éducation nationale du département, quel est le recensement des cas connus positif au COVID-19 ?

Le nombre de cas connus est-il plus important dans l'ensemble des volontaires que dans le reste de la population active et quel est-il relativement au nombre d'agents de l'éducation nationale du département ?

Existe-t-il une cellule d'accompagnement et d'écoute ? Quels sont les personnels qui y opèrent ?

3. Point sur le travail à distance

Le maintien des enseignements à distance ne se fait que par l'utilisation des moyens personnels des enseignants. Quand l'état employeur va-t-il fournir un équipement professionnel (matériel informatique, imprimante, consommable, connexion internet) à ses personnels ? Que prévoit l'autorité académique pour dédommager les personnels pour l'utilisation du téléphone personnel pour appeler les familles au moins une fois par semaine comme demandé par notre ministre ?

Est-il prévu d'informer les personnels sur les risques du travail sur écran et du télétravail comme l'ont déjà fait plusieurs CHSCT par des fiches transmises à tous les personnels ?

Une législation existe concernant le télétravail. Va-t-elle s'appliquer aux modalités actuelles de travail à distance des personnels de l'Education Nationale?

Un re-cadrage de la continuité pédagogique va-t-il être donné permettant de concilier intérêt de l'élève et protection de la vie personnelle de l'enseignant dans cette période particulière, contrairement à ce que permettent certaines injonctions de chefs d'établissements ?

Les AESH doivent/peuvent-elles proposer une continuité dans l'accompagnement comme entendu sur France Inter ?

4. Point sur les services de santé et social

Infirmières et médecins scolaires : quel rôle et quelle consignes leurs sont donnés ?
Pourront-ils être réquisitionnés ?

Assistante sociale des personnels et des élèves : quel rôle et quelles consignes leurs sont donnés ?

5. Conséquences du confinement

Pourquoi les communications des actualisations FAQ continuent à se faire par les n°d'urgence PPMS et non pas par la messagerie des écoles ?

Quelles sont les modalités académiques en matière de concours, certification, validation des concours pendant l'année de stage ...etc... ?

Quelles sont les modalités pour les personnels contractuels ?

Certains personnels ont-ils l'obligation de se déplacer sur leurs lieux de travail ? Si oui, pourquoi ?
Pourquoi persister à contourner la dérogation de sortie et faire prendre des risques aux agents comme aux familles pour maintenir à tout prix la distribution de documents papiers dans le cadre de la « continuité pédagogique » ?

Quelles sont les modalités des personnels en position de reprise ou de fin de droit qui ne peuvent ni se rendre au rendez-vous de leur expert médical, ni avoir l'avis du comité médical ?

6. Perspectives du dé-confinement

Certains établissements auront probablement été atteints par le covid-19.

Quelles seront les garanties prises au niveau sanitaire lors de la réouverture des lieux de travail des agents de l'éducation nationale ?

Le droit de retrait sera-t-il reconnu si les tests ne sont pas faits lorsque les écoles rouvriront ?

Comment est envisagée la reprise à la réouverture des écoles et établissements ?

Une sorte de pré-rentree sera-t-elle possible pour que les personnels puissent d'abord se retrouver et construire collectivement la façon d'accueillir leurs élèves ?

Le CHSCTD pourra-t-il se réunir avant la fin du dé-confinement pour étudier la reprise des cours ?